



CTPM du 19 mai 2010

compte rendu de la délégation CFDT

Titulaires : Hubert Lebreton, Freddy Hervochon ; **suppléante :** Isabelle Rousseau

Experts : Frédéric Brothelande (point 2), Patrick Fourmigué (points 8 & 9), Gérard Bouin (point 9)

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du CTPM du **7 décembre 2009** sans observations.

Déclaration préalable

Les 23 mars et 1^{er} mai, les personnels des services publics ont été nombreux à battre le pavé pour dénoncer leurs situations dégradées et revendiquer d'autres politiques en matière de salaires, d'emplois et de conditions de travail. Ces manifestations, ces grèves s'inscrivent dans un contexte de réformes multiples, de restructurations sans précédent, le plus souvent rejeté par les personnels qui ne s'y retrouvent pas. Rien ne devrait se conduire sans l'association des personnels et des usagers aux décisions qui les concernent. Et pourtant les faits sont là et têtus : malgré les déclamations gouvernementales, le contexte est bien celui du déni du dialogue social et le non respect des partenaires sociaux.

Il ne suffit pas de parler de souffrance au travail. Il faut des actions correctrices, disions-nous ici même le 25 mars. Et bien, de nouveau, nous serons mobilisés et dans l'action le 27 mai 2010 pour l'emploi, les salaires et les retraites.

En effet, dans un contexte de crise économique et sociale qui touche l'ensemble des salariés du public et du privé, le gouvernement vient d'annoncer le gel des dépenses publiques pour les trois années à venir. Ces orientations vont faire peser davantage encore sur les salariés les conséquences de la crise. Les mesures annoncées dégraderont les services rendus aux usagers et les conditions de travail et de rémunération des personnels.

Nous dénonçons cette politique sur l'emploi public, avec la poursuite du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, voire son amplification. Nous pensons que des améliorations sont indispensables pour assurer les besoins de toute la population sur l'ensemble du territoire, et cela passe par l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et des créations de postes à la hauteur des besoins et des enjeux. La précarité se développe, la CFDT ne l'accepte pas et exige de prendre des mesures immédiates contre cette orientation et pour améliorer les conditions de travail. Il est urgent également d'augmenter les salaires des agents de la Fonction publique et d'assurer le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies depuis plusieurs années.

La réforme des retraites, tant pour les régimes des agents publics que pour le régime général, doit prendre en compte l'ensemble des questions, notamment le niveau des pensions, l'emploi, le financement, la pénibilité, et nous savons de quoi nous parlons ici, le maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans et la réduction des inégalités. Cette réforme ne peut être conduite dans la précipitation comme s'y engage le gouvernement.

Donner la priorité à l'emploi, améliorer les salaires et le pouvoir d'achat, réduire les inégalités, réorienter la fiscalité vers plus de justice sociale, investir pour l'emploi de demain par une politique industrielle prenant en compte les impératifs écologiques et par des services publics de qualité sont des objectifs justes pour enfin entrer dans le monde d'après.

Une autre conception du dialogue social doit rapidement être mise en œuvre au plus haut niveau, comme ici dans cette enceinte et partout dans les services. Pour illustrer mes propos je souhaite me faire l'écho des expressions vendéennes lors d'un CTP tenu à La Roche-sur-Yon le 7 mai 2010. Ce CTP, initialement prévue le 9 mars 2010, a connu 6 reports de dates ; il porte sur la nouvelle organisation de la DDTM, annoncée dès sa mise en place en janvier 2010, avec des changements importants. Nos camarades rappellent que le traitement de la tempête Xynthia a ajouté à la confusion et les agents, qui ont déjà subi plusieurs réorganisations ces dernières années, vivent avec la plus grande inquiétude le délitement des organisations et des missions confiées, l'absence de structures de travail stables et le manque de perspectives sur leur avenir professionnel au sein de la DDI. Cette tempête est révélatrice des difficultés de l'État, et de la DDTM 85 en particulier, à apporter une réponse aux usagers et aux collectivités face à une situation de crise imprévue, malgré l'investissement et le dévouement des agents et de leur encadrement. Si la soudaineté de cette catastrophe peut expliquer l'improvisation des premiers temps, plus de 2 mois plus tard, il apparaît que la plupart des agents ne comprennent toujours pas l'organisation mise en place pour y répondre, y compris dans les services directement concernés. Les multiples réorganisations et les baisses drastiques d'effectifs n'ont pas permis d'établir un cadre stable, permettant d'offrir une réponse coordonnée et cohérente face à un événement imprévu. La grande fragilité des services provient également de l'absence d'une politique claire, au moins à moyen terme, avec des définitions précises des missions prioritaires. Au cours de cette réunion, si le directeur a bien présenté le « nouvel » organigramme de la DDTM, il a aussitôt précisé que cet organigramme serait rediscuté lors du CODIR du lundi... 10 mai ! **La direction a reconnu que les suites de la tempête Xynthia entraîneraient un surcroît de travail important pour de nombreuses unités mais que tout renfort lui avait été refusé par le MEEDDM et le MAAP !** En conséquence, il faudra faire avec les moyens du bord, ce qui va conduire à l'abandon de certaines missions pour redéployer du personnel sur des missions dites prioritaires.

C'est un exemple parmi d'autres des difficultés récurrentes de l'exercice du dialogue social ici et dans les services (la Vendée, mais aussi la DIR Aquitaine) ; et que dire de la DREAL Franche-Comté, qui refuse, sur un PV de dépouillement, les observations syndicales, au mépris des règles et des procédures électorales !

La CFDT le redit avec force : les personnels et leurs représentants sont fatigués, épuisés de cette fuite en avant, de cette absence de réponses à leurs interrogations, de cette absence de perspectives, de cette panne de sens dans un ministère taillé pour prendre l'avenir en charge et à bras le corps. Aujourd'hui encore, nous allons traiter de nombreux sujets, tous aussi importants les uns que les autres, sans étude d'impact de la nature et du périmètre des adaptations, des effectifs et des personnels concernés, qui sont-ils, en quoi sont-ils impactés ? Quelles sont les mesures d'accompagnement ? Nous avons beau regarder, rien de tel ne se trouve dans les dossiers soumis à notre avis !!!

Enfin, ce CTPM, qui devait se tenir demain, a été avancé en raison de l'action de grève et de manifestation des OPA, qui ne sont pas entendus dans leur demande et attendent que des perspectives soient ouvertes et des garanties données quant à leur situation, aujourd'hui et demain. Merci.

Réponses de l'administration aux interventions préalables

Didier Lallement, secrétaire général

Je suis frappé par vos interventions : vous parlez tous d'un gel des dépenses de l'État, alors qu'il s'agit d'une baisse ! Le niveau des pensions est tel qu'il faut économiser sur les frais de fonctionnement. C'est un profond changement du volume financier dépensé auquel nous allons assister. J'ai plusieurs fois évoqué le fait que nous ne pourrions pas éternellement continuer de telles dépenses budgétaires dans un pays comme le nôtre, avec une aussi faible croissance. Je ne pensais pas que cela irait aussi vite, et que nous serions si tôt dans une situation difficile. Il faut avoir pleinement conscience que nous pourrions bientôt devoir faire appel au FMI ! Nous allons entrer dans une période, que l'on peut appeler « rigueur », où nous devons faire de sérieuses économies pour garder notre autonomie financière, voire notre autonomie politique. C'est ça le sujet, qui vous regarde aussi en tant que citoyens. La réforme des retraites va procéder de cette logique-là. Il est normal que nous nous attendions à devoir travailler plus. La balance s'accroît chaque jour vers les plus de 50 ans. Vous allez me dire, c'est parce que nous n'avons pas recruté assez. Quand je vous regarde, je vous vois comme je suis, avec plus de cheveux blancs que de jeunes représentants ! Cette situation est assez dramatique, assez catastrophique. Nous allons connaître une déflation des effectifs significative et une baisse de nos moyens sur les 3 ans à venir ; espérons que cela suffira et qu'il ne faudra pas prendre des mesures plus sévères encore. Nous devons faire des choix difficiles : baisserons-nous tous les programmes dans la même proportion ? certains baisseront-ils plus encore, et lesquels ? La norme de suppression d'emploi telle qu'elle a été appliquée depuis 2 ans montre que la principale difficulté, c'est de maintenir la cohérence de nos services. L'exemple de la Vendée que vous indiquez, Monsieur Lebreton, s'applique à toutes les DDT. Nous avons fait le choix de sanctuariser certains services, comme les DIR et les CETE. On verra assez rapidement, pendant l'été, les choix qui seront faits.

Une fois qu'on a quitté ces grands horizons, on peut rester dans des choses plus prosaïques. Oui, nous revendiquons la gestion des personnels techniques de l'Industrie et des Mines, toujours pour maintenir la cohérence. Le résultat des 2 années qui viennent de s'écouler n'est pas globalement positif. On pouvait s'en douter dès la fin 2007 : quand 70 % des agents travaillent pour un ministère et sont gérés par un autre, on peut s'attendre à des difficultés. D'autant plus que cette période peut laisser craindre que les ministères de l'Industrie et de l'Agriculture tirent des conséquences à notre détriment de la politique de suppression d'emplois. Il suffit de voir les effectifs de la police de l'eau pour être inquiet. Mon travail, c'est de faire en sorte que ces politiques ne pèsent pas sur les agents de notre ministère.

C'est vrai que sur d'autres sujets, et je pense aux OPA et à la grève de demain, nous sommes en retard. Je n'ai pas encore de réponse à vous donner sur la revalorisation des OPA, et ce n'est pas satisfaisant. Nous n'avons pas encore complètement bouclé le décret d'intégration, nous n'avons pas encore eu la réunion ministérielle et j'en assume la responsabilité. L'ADF nous demande l'organisation d'une table ronde, et nous y participerons car nous vous accompagnerons devant vos futurs employeurs. Les discussions ne sont pas simples dans un certain nombre de départements. Notre préconisation du transfert total des OPA est assez peu suivie. Pour moi c'est une surprise, car je pensais que les conseils généraux suivraient plus leurs intentions affichées initialement. Les OPA doivent-ils payer les difficultés financières des départements ? Les emprunts toxiques ne sont pas la source d'explication de toutes les difficultés.

Non, il n'y aura pas de recrutements supplémentaires pour le contrôle des navires ou des pêches ; tous les apports que nous pourrions faire sur telle ou telle politique ne pourront se faire que par redéploiement, ça s'appelle la gestion de la pénurie. La lettre de cadrage du Premier Ministre dit que les opérateurs doivent faire l'effort du 1 sur 2 ; c'est assez abscons, ça pourrait être davantage. Si nous voulons exclure certains opérateurs de ces restrictions, nous devons faire porter la norme [du 1 sur 2] sur le budget général ; en clair, on devra supprimer davantage d'emplois de fonctionnaires pour que ces opérateurs puissent maintenir leurs effectifs.

Je vais laisser Hélène Eyssartier répondre à certains autres points, comme la turpitude de la circulaire « promotion » 2010.

Hélène Eyssartier, directrice des ressources humaines

Sur la circulaire promotion, il s'agit de la concertation locale en préalable à la CAP nationale. Les chefs de service ont l'opportunité d'élargir cette concertation locale avec les organisations syndicales du service. C'est un point d'équilibre qui favorise la remontée de dossiers de qualité.

Sur les heures supplémentaires, une réunion est prévue pour le 28 mai.

Sur la gestion de nos corps par d'autres ministères, la Fonction publique nous a confirmé que les projets de fusion en interministériel n'étaient pas la priorité. La seule construction en cours est celle avec le ministère de l'Agriculture sur les ingénieurs, les ITPE et ceux de la Météo.

Nous avions prévu de présenter le SERM le 27 mai, mais pour cause d'évènement un peu particulier (!) cette réunion a été reportée au 17 juin. Nous devons suivre de manière très précise les entrées que nous pouvons accorder aux services. Sur la PFR, nous ferons ce qui a été convenu lors du dernier groupe d'échanges. Nous avançons à bonne mesure, nous travaillons avec vous. La circulaire est en train d'être rédigée et nous vous la ferons parvenir pour recueillir vos observations.

Corinne Étaix

Il est prévu de réunir prochainement le CCIP. Il a été demandé aux DDT de nous remonter les perspectives de redéploiement des agents qui n'avaient pas encore abouti.

Hubert Lebreton, CFDT

Je voudrais contester le discours de la peur que vous nous tenez sur la crise, vous nous promettez de la sueur et des larmes !

Sur les recettes, on constate la diminution constante des prélèvements, et politiquement, nous ne serons jamais d'accord avec vous. On paie les pots cassés d'une politique fiscale injuste, qui privilégie les plus privilégiés. Il est vrai que le système de retraites a été conçu à une époque où l'espérance de vie était moindre. On peut aussi réfléchir à une diminution du temps de travail quotidien. On a su se mobiliser pour sauver les banques. Ce n'est pas un discours que nous pouvons entendre.

Autant nous sommes d'accord avec la légitimité des CAP locales, autant nous admettons que l'on consulte les organisations locales, cela ne nous choque pas.

Sur les OPA, il faut que l'État aide les départements à assumer, dans un premier temps, les salaires supplémentaires. Les travaux exécutés par le Parc étaient déjà payés par les départements. Il serait plus profitable d'aider les départements à accepter le transfert global.

2. Projet de décret relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France

Rapporteuse pour l'administration : Annick Bonneville, SG/SPES

La circulaire du 27 juillet 2009 fixe l'organisation des services de l'État en Île-de-France ; un texte unique, qui vous est présenté aujourd'hui, fixe cette organisation (la présentation reprend celle du groupe d'échanges du 5 mai 2010).

Les missions de police de l'eau concernent 16 départements sur 5 régions d'Île-de-France.

Hubert Lebreton, CFDT

On est vraiment dans l'exemple typique de la négation du dialogue social. Le Premier Ministre prend des circulaires sans concertation préalable. On consulte le CTPM, mais c'est vraiment pour la forme. Notre posture sera contre, car il n'y a pas de discussion possible. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises dans cette instance sur les études d'impact. On en aurait bien eu besoin pour y comprendre quelque chose. Il semblait qu'il manquait une disposition législative pour intégrer les personnels du STIIC dans les services concernés. Vous prévoyez des élections au plus tard le 30 juin 2011, ce qui prouve la difficulté de savoir qui y sera le 1^{er} juillet 2010.

Frédéric Brothelande, expert CFDT

Il s'agit de la réorganisation et de l'action des services de l'État en région Île-de-France. Les 3 directions régionales créées ont un impact dans notre ministère. Nous sommes toujours critiques sur cette réorganisation à marche forcée. En période de pénurie, nous souhaitons disposer de vrais organigrammes chiffrés, que le prépositionnement soit ouvert pour les 3 directions et qu'y soit associée une bourse d'emplois. La localisation géographique imprécise favorise la fuite des cerveaux et des compétences. Nous nous interrogeons sur le réel pouvoir des cellules d'écoute en cas de recours. Nous nous interrogeons sur le manque de visibilité sur l'action sociale, du fait de la création de ces services à la population hétérogène ; nous craignons que l'action sociale soit nivelée par le bas. Enfin, nous nous interrogeons sur l'intégration des agents du STIIC au MEEDDM, c'est pourquoi nous voterons contre ce projet.

Réponses du secrétaire général

Je reconnais que ce texte est bouclé de bouclé, bleu de bleu. La marge de manœuvre est totalement inexistante pour recevoir un quelconque amendement. Je considère que la circulaire sur le positionnement des DREAL s'applique, mais je veux bien en prendre une spécifique. Notre ministre est le ministre de tutelle de ces directions régionales sous ses différentes appellations, roi de France et roi de Navarre ! Les agents concernés percevront bien les 250 euros, c'est prévu au point 6 de l'ordre du jour.

3. Projet de décret relatif au service de santé des gens de mer *retiré de l'ordre du jour*

4. Projet de décret récapitulatif de l'échelonnement indiciaire des corps du MEEDDM

Le document récapitule les corps du MEEDDM par catégories, ainsi que les spécificités de statuts d'emploi. On reste à droit constant.

Hubert Lebreton, CFTD

Il y a eu des négociations à la Fonction Publique sur le NES de la catégorie B, et nous souhaitons que ces dispositions s'appliquent le plus rapidement possible. J'insiste pour les SAE qui ont déjà été fusionnés entre l'administration centrale et les services déconcentrés. Je rappelle également que les corps un peu particuliers comme les contrôleurs des affaires maritimes ne doivent pas être oubliés dans ce genre de dispositif.

Hélène Eyssartier, directrice des ressources humaines

Les IPEF n'y sont pas car ils sont régis par un texte spécifique à caractère interministériel.

5. Projet de décret relatif au service technique des remontées mécaniques et transports guidés (STRMTG) retiré de l'ordre du jour

Le secrétaire général du ministère précise que les discussions interministérielles n'ont pas encore abouti.

6. Projet d'arrêté modifiant la liste des opérations de restructuration

Opérations rajoutées au décret de 2008 :

- création de l'ENSM,
- création du SCN-CI de gestion des IPEF,
- réorganisation du bureau des pensions de Draguignan,
- réorganisation de l'administration territoriale de l'État en Île-de-France.

La CFDT demande un point sur l'expérimentation du télétravail à Draguignan (bureau des pensions).

Hélène Eyssartier, directrice des ressources humaines

Pour Draguignan, on évoquera le sujet lors du CTPS du SG, le 22 juin prochain.

C'est bien l'ensemble des agents d'Île-de-France qui toucheront la prime de 250 €, sauf ceux qui l'auront déjà touchée, et y compris les agents de la DIR-IF. Par contre ces derniers ne toucheront pas de prime d'accompagnement de la mobilité, puisqu'ils ne bougent pas.

Les agents du SETRA et du LREP pourraient bénéficier de l'article 6 de la loi Mobilité de 2009 pour compenser la perte d'indemnité de résidence.

7. Projet de convention de mise à disposition des DREAL auprès de l'autorité de sûreté nucléaire (ASN)

Didier Lallement, secrétaire général

Il faudra rajouter le CTPM de ce jour dans les visas.

Le texte précédent avait-il été soumis au CTPM de l'Écologie ? réponse : non.

Un responsable de service déconcentré est en même temps responsable d'une autorité indépendante, c'est original.

Albert Amboise, expert CFTD

L'ASN est issue d'une direction générale de l'Industrie, et le cordon ombilical a du mal à être coupé, ce qui rejoint les préoccupations d'indépendance. La rédaction impose une implication très forte du DREAL. Du temps des DRIRE, le poste était confié à des ingénieurs qui avaient une culture nucléaire, pas forcément du corps des Mines, mais aussi du corps des Ponts et Chaussées. En groupe d'échanges, j'avais évoqué la présence de DREAL-adjoints dotés de cette compétence, mais on m'a répondu que le texte ne le permettait pas ; il faudrait alors peut-être modifier le décret.

Il existait une seconde convention pour les moyens, que l'on ne retrouve pas dans ce texte.

Enfin, on parle désormais d'entretien professionnel dans les deux ministères, alors que le texte parle d'entretien d'évaluation.

Didier Lallement, secrétaire général

Je reconnais le caractère imparfait de cette convention ; je vous propose d'établir un bilan au bout d'une période de 2 ans. Le métier de DREAL est très lourd ; ça fonctionnait bien du temps des DRIRE, on verra ce que ça donne. Vous avez raison, pour les DREAL qui ne sont pas DRIRE le droit d'entrée sera très lourd. La difficulté principale qu'ils rencontrent vient des préfets, qui voient en eux le DRIRE et pas le responsable d'une autorité indépendante.

8. Projet de circulaires relatives à l'hydrométrie et à la prévision des crues

Rapporteurs : *André Bachoc, directeur, DGPR/SRNH/SCHAPI*
Jean-Pierre Henry, directeur-adjoint de la DGPR

Patrick Fourmigué, expert CFDT

Il s'agit de rapprocher davantage la prévision de crues et l'hydrométrie (qui consiste à mesurer les niveaux d'eau, en crue et hors crue).

La première circulaire rappelle que le passage de 55 services d'annonce de crue (SAC) à 22 services de prévision des crues (SPC), engagé en 2003 et mis en place en 2005, a permis de professionnaliser cette mission et de réaliser des économies d'échelle.

A l'époque, le découpage territorial des 22 SPC a parfois manqué de cohérence, tant hydrologique qu'administrative, probablement à la suite de pressions locales (préfets, DDE, chefs de SN) ou nationales (Météo France).

La suppression de la majorité des SAC d'échelle départementale a conduit à une perte de compétences et de connaissances qui ont mis des années à se reconstituer.

Ces deux circulaires de 2010 sont un peu l'aveu implicite de ces erreurs qu'elles essaient de corriger.

Aucun chiffre n'est donné dans la circulaire, mais le rapporteur nous confirme que le nombre de SPC pourrait passer de 22 à 18 voire 15, ce qui va se traduire par des conséquences sur les personnels.

Il faudrait plus insister dans la circulaire sur les aspects sociaux (déplacement de personnel) mais aussi sur le risque de perte de connaissance et de mémoire locale sur les crues et les inondations.

En outre, si on ne veut pas recommencer une nouvelle réorganisation dans 3 ou 4 ans, il faudrait que le réseau des SPC dispose d'un engagement ferme sur les effectifs correspondant à cette mission, car sinon les seuils minima indiqués dans la circulaire seront vite franchis.

La création d'un « référent en DDT pour les crises inondation » (pour faire court) est une façon de recoller au terrain, ce qui avait été perdu en 2005. Pour que la mission de ce référent soit efficace, il faut qu'elle s'appuie sur au moins trois agents, de façon à prendre en compte les congés, absences, formations, les inévitables mutations sans recouvrement et surtout les conditions dans lesquelles ces personnels seraient mis en astreinte (à quel niveau de vigilance inondation ? avec quelle rémunération, récupération, etc.).

Un point mériterait d'être précisé sur le périmètre de la mission du référent. A la lecture de la circulaire, il semble qu'il n'interviendrait uniquement qu'en cas de vigilance « inondation » (i.e. par débordement de cours d'eau surveillé par le SPC). Néanmoins, on peut se demander si sa mission ne va pas dériver vers les conséquences de la vigilance « pluie-inondation » de Météo France, avec la problématique d'inondations dites par « ruissellement » en zone périurbaine (par débordement de petits cours d'eau non surveillés par les SPC, qui sont les plus nombreux et occasionnent la majeure partie des arrêtés CATNAT et des dommages financiers).

En conclusion, deux bonnes idées mais sans garantie sur les moyens. Notre vote sera fonction de votre engagement sur ce point.

Hubert Lebreton

Je rappelle nos demandes d'études d'impact, comme le ministre l'avait indiqué lors de sa venue au CTPM d'octobre 2009. On a beaucoup d'incertitudes sur l'organisation et les localisations.

Réponse de Jean-Pierre Henry, directeur-adjoint de la DGPR

Nous travaillons depuis 2 ans avec Météo France sur la submersion marine, ce n'est pas l'objet de cette circulaire et on vous en parlera le moment venu. Vous avez évoqué l'étude d'impact de la réforme, mais celle-ci n'est pas faite ! (!!!)

Patrick Fourmigué

Les liaisons les plus fiables se font par satellite ; il y a une expérimentation dans l'Hérault, mais ce serait hors des moyens du ministère.

[Le rapporteur intervient pour indiquer que cette piste est très intéressante]

Dans la circulaire on fait référence au SIDPC, il semble que le développement de ce sigle ait changé : prévention des crises au lieu de protection civile.

9. Point d'échanges et d'information relatif à l'évolution des CETE

Rapporteuse : *Régine Bréhier, directrice de la Recherche et de l'Innovation (CGDD/DRI)*

Patrick Fourmigué, expert CFDT

Nous avons, à l'ordre du jour de ce CTPM, un point d'information sur l'évolution des CETE. La découverte des documents afférents est inquiétante, de par sa pauvreté. Cela ressemble aux dossiers de travail examinés en groupe d'échange en 2009.

Si des concertations entre la DRI et les organisations syndicales ont bien eu lieu en 2009, force est de constater que depuis le début de cette année 2010, c'est le calme plat. Bien sûr, vous allez nous rétorquer que c'est notre faute, mais laissez-nous vous rappeler que la rupture était liée à un réel manque de dialogue social. Force est de constater que ce même dialogue social ne s'est pas amélioré. Certes, on nous propose quelques dates, mais tellement incohérentes que les rencontres ne peuvent pas se tenir ; l'administration annule le CSST et le reporte sine die, sans aucune autre forme d'explication.

La CFDT s'interroge sur la forme de la présentation en CTPM de ces plans d'évolution. Vu qu'il ne s'agit que d'un point d'information, a priori sans vote, quel est la portée effective de cette présentation ? Les fermetures, heureusement rares, d'unités dans certains CETE (comme l'antenne de Toulon du Labo d'Aix au CETE Méditerranée) doivent donc être différées.

Enfin, rien n'est écrit sur l'avenir des Services Techniques Centraux. Rien sur leurs relations avec les DG et les PCI des CETE. Pourquoi ? Rien non plus sur la fusion LCPC-INRETS.

Toutes ces questions sans réponse ne font qu'accroître le malaise et les inquiétudes des personnels de ces services.

Depuis plus d'un an, la question du statut des CETE est posée. Là aussi, on entend tout et n'importe quoi, entre le rapport du CGEDD, l'avis du Secrétaire Général, l'avis des uns et des autres... A l'occasion de ce CTPM, la DRI ne nous apporte rien de nouveau !

Bien sûr, nous ne pouvons qu'être favorables à l'information, au retour à la concertation et au dialogue. Mais les personnels veulent savoir où on les emmène, il est urgent de leur apporter des réponses.

Pour la CFDT, il faut pérenniser et consolider le Réseau Scientifique et Technique du MEEDDM, au service des collectivités (nationale et locales). Pour cela il faut maintenir et développer les compétences de tous les agents et les reconnaître par leur évolution statutaire.

Pour conclure, la CFDT en arrive à se demander si l'acronyme CETEDD, promis le CGEDD dans son rapport d'octobre 2009, ne signifie pas plutôt Centre d'Études Techniques des **Emplois à Durée Déterminée** ! Surtout quand on voit ce que le Grenelle devient en 2^e phase et quand on entend le Président de la République déclarer que « l'environnement, ça commence à bien faire ! ».

Réponse de la DRI

Ce qu'on appelle plan d'évolution des CETE, c'est une réponse à la création et aux enjeux du ministère : l'activité routière était trop importante alors que le bâtiment ou les risques n'étaient pas suffisamment développés.

Les PCI représentent à peu près un quart des effectifs des CETE.

Didier Lallement, secrétaire général

Je suis d'accord avec vous, il faut qu'on retrouve une stratégie lisible. C'est d'autant plus dommage que c'est un des secteurs que nous avons le plus soutenu. On sanctuarise les CETE car c'est un lieu d'expertise qu'il est stratégique de conserver. On fait des efforts, mais on a du mal à exprimer une stratégie claire. C'est lié à nos rapports avec les collectivités locales : je suis favorable à ce que les élus participent, mais pas à ce qu'ils prennent la main. Cela pose un vrai problème sur lequel je vous appelle à réfléchir.

On doit clarifier aussi le rapport entre la structure CETE et le reste de la structure administrative, je parle des services déconcentrés.

Le découpage ne correspond à rien, on s'interroge sur la forme administrative la plus pertinente. Il faudrait un décret en conseil des ministres pour les refonder, alors qu'ils ont été créés par un simple arrêté. Nous ne sommes pas opposés à la discussion entre un SCN ou un établissement public.

On ne peut pas parler du RST en parlant seulement des CETE. Il faut aussi parler du haut, des têtes de réseau ; on a commencé à le faire avec le LCPC et l'INRETS. On n'a pas une position très élaborée. Des problèmes de rapprochement, il s'en pose des tas. On est prêts à en discuter avec vous, et on n'arrivera pas avec quelque chose de bien bordé, de bien bouclé. Si on se gourde de stratégie, on sera pris dans un feu croisé entre les élus et le ministère de la Recherche. Il y a beaucoup de systèmes administratifs qui vont s'intéresser aux CETE à partir du moment où on va sortir du bois.

Patrick Fourmigué, expert CFDT

Je voudrais compléter notre intervention par 7 questions portant spécifiquement sur le document de la DRI, questions que j'espère brèves et précises.

Question 1. Où en est le « *plan de formation piloté par la DRI* » ? Il ne peut pas se limiter au seul « *plan de sensibilisation de tous les agents au développement durable* ».

Question 2. Sur les contrats de programme, en page 3, le tableau « *trajectoires des budgets T9 alloués par le CGDD aux différentes DG* » ne comporte pas de total sur l'ensemble des DG.

Nous les avons calculés et on observe que le total titre 9 est quasi constant entre 2009 et 2011, alors que les CETE ont connu une baisse de près de 10 % des effectifs en 2 ans ! Quelle explication ?

Budget T9enM€	2009	2010	2011	2011/2009
DGITM(TOTAL)	95.6	90.0	84.9	-11%
dontRoute	66.5	59.0	44.5	-33%
dontNon-Route	29.1	31.0	40.4	39%
s-total sans DGITM	50.4	57.7	62.2	23%
DGALN	23.8	26.1	28.3	19%
DGPR	8.0	10.0	11.0	38%
DSCR	12.8	13.0	13.2	3%
DGEC	0.4	2.0	2.4	500%
DGAC	0.4	0.6	0.7	75%
CGDD	5.0	6.0	6.6	32%
TOTAL DG	146.0	147.7	147.1	1%
DGITM/TotalDG	65%	61%	58%	
Route / Total DG	46%	40%	30%	

C'est bien de nous donner la répartition du titre 9 par DG, pourquoi ne pas l'avoir aussi établie par CETE ?

Nous aurions apprécié en plus un tableau des effectifs. Notre conclusion est que **les moyens ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées** !

Question 3. Elle porte sur un certain nombre d'incohérences relevées dans les nombres des pôles PCI par CETE, entre ceux figurant à la fin de la page 3 et les tableaux des pages 4 et 5. A titre d'exemple, en page 3, on trouve DREIF (7 pôles) et ensuite CETE IdF (2 pôles).

Question 4. Les plans d'évolution des CETE feignent d'ignorer la double réduction :

- premièrement, des effectifs supports (personnels administratifs) : cela conduit d'une part à une surcharge de ces personnels, et d'autre part à un transfert partiel de charges non techniques vers les personnels techniques, auxquels ont demandé de tendre vers l'excellence. Les outils informatiques sont en perpétuelle refonte ; à peine un logiciel de gestion se trouve débogué et stabilisé qu'on nous dit que son successeur arrive !
- deuxièmement, des crédits de fonctionnement : ils baissent encore plus vite que les effectifs, alors que nombre de charges sont fixes et incompressibles.

Question 5. Dans la déclinaison des plans de chaque CETE :

- le CETE Méd affiche la « Mise en place d'un programme de formation ambitieux pour accompagner le changement ». Quels sont les moyens budgétaires mis en place ?
- le CETE Sud-Ouest affiche une « Attention particulière au suivi des personnels » (c'est bien la moindre des choses !) et un « Besoin de repyramidage ». En quoi cela consiste-t-il concrètement ?
- le CETE Ile de France : quelle dynamique et quel avenir pour les délocalisés à Sourduin ?

Formation, suivi des personnels, pyramidage des effectifs,... tout cela devrait se retrouver dans chaque plan d'évolution.

Question 6. Indicateurs de suivi. Quid des effectifs ? Quid des crédits de formation ? Quid de la reconnaissance de la qualification des agents

Question 7. Elle porte sur l'annexe : *Vue d'ensemble des pôles de compétence et d'innovation*

- On aurait aimé voir dans le tableau les effectifs prévus sur les 61 pôles.
- Les pôles 22, 27, 57 ne comportent aucun explicatif. Pourquoi ?
- Enfin, le pôle 5 intitulé PAN ADS fait référence aux inspecteurs du permis de conduire !

Nous espérons avoir les réponses à ces questions à l'occasion des prochaines rencontres avec la DRI.